

Assistance pédagogique à domicile pour les élèves malades ou accidentés

L'académie de Nantes propose aux élèves malades ou accidentés un dispositif d'accompagnement spécifique durant leur interruption de scolarité appelé **APAD**(assistance pédagogique à domicile).

Cet accompagnement est basé sur du tutorat prodigué de préférence par les enseignants de l'élève.

Il peut être effectué à domicile, à l'hôpital ou sur tout lieu de convalescence.

Au delà du tutorat "au lit" de l'élève, ce dispositif a vocation à s'enrichir dans un avenir plus ou moins proche, de l'usage des outils de communication liés à l'Internet ([classe virtuelle](#), [espaces numériques de travail](#)...).

Preuve de cette modernisation en cours, le dispositif est depuis 2007 entièrement géré par une application en ligne permettant à tout moment aux parents, enseignants, chefs d'établissement... de demander la mise en place de cet accompagnement et de suivre l'avancée de sa mise en œuvre.

Ce dispositif est **réservé aux élèves de l'académie de Nantes**, il est accessible aux élèves des établissements publics et privés sous contrat.

L'APAD ne doit pas être confondue avec ce qui est proposé dans le cadre de la scolarisation des [élèves handicapés](#).

M.A.J. le 23/11/2017

Dans cette rubrique

- [Quelle aide possible ?](#)
- [Donner des cours aux enfants malades](#)

Voir aussi

[L'école à l'hôpital de Nantes](#)

Nous écrire

[Contact](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37